

Lettres d'appuis à la tenue d'une Commission parlementaire non partisane et itinérante sur la Santé mentale.

1. Regroupement des ressources alternatives en Santé mentale du Québec
2. Mouvement jeunes et santé mentale
3. Santé mentale Québec Bas-Saint-Laurent
4. Écoute entraide inc.
5. Le phare
6. Le Relais la Chaumine
7. L'autre versant
8. L'Arc-en-Ciel des Seigneuries
9. L'Éveil, Ressource communautaire en santé mentale
10. L'Éveil
11. Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale région 02 (Alma)
12. La Bonne étoile
13. Centre d'activité pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉE)
14. Regroupement des Auberges du Cœur du Québec
15. Regroupement des organismes communautaires Québécois de lutte au décrochage
16. Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
17. Collectif des Carrefour jeunesse emploi du Québec
18. Christophe Bedeaux, Étudiant au Doctorat interdisciplinaire en santé et société à l'UQAM
19. Des outils pour l'autonomie
20. Jean-François Caron, Intervenant à l'Ancre des jeunes
21. Apprendre autrement
22. Espace vivant/living room

23. Le Trait d'Union
24. Alexandre Picard, Programme de déficience intellectuelle avec comorbidité
psychiatrique Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de
l'île de Montréal
25. Droits-Accès de l'Outaouais
26. Regroupement des aidants naturels du Québec
27. Marie-Ève Vautrin-Nadeau, Doctorante en communication, Université de Montréal
28. Réseau québécois des OSBL d'Habitation
29. La Boite à lettres de Longueuil
30. Citoyens pour l'amélioration du système de santé mentale au Québec
31. Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
32. Réseau solidarité itinérance du Québec
33. Carrefour jeunesse emploi de La Prairie
34. Rescousse Amicale
35. Regroupement Action Prévention des Laurentides
36. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
37. Annie Fontaine, Professeure agrégée École de travail social et de criminologie,
Université Laval
38. Clinique Droits Devant
39. Promotion défense des droits en santé mentale
40. Le Tournant, auberge du cœur
41. Carrefour jeunesse emploi Avignon-Bonaventure
42. Centrami, ressource alternative en santé mentale
43. Carrefour jeunesse emploi Centre-Sud, Plateau Mont-Royal, Mile-End
44. Centre Accalmie
45. Le CAFGRAF de Laval

46. Droits et Recours en Santé Mentale de la Côte-Nord
47. CLSM, Collectif des Laurentides en santé mentale
48. Promotion, lutte, aide, intervention, défense de droits du Bas-du-Fleuve
49. Chaumière jeunesse
50. L'Élan des jeunes
51. Le vaisseau d'or des Moulins
52. L'A-Droit de Chaudière-Appalaches
53. Maison passages
54. Groupe d'Action sociale psychiatrique des monts
55. Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec
56. Maison St-Jacques
57. Le transit
58. La Maison Jacques-Ferron
59. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
60. Action jeunesse de l'Ouest de l'Île
61. Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de la Montérégie
62. Maison le point commun
63. L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud
64. Mouvement santé mentale Québec
65. Droits et recours des Laurentides
66. Maison Vivre
67. Racor en santé mentale
68. Isabelle Jacques, Centre affilié universitaire- Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté
69. L'ancre des jeunes

70. Prise II

71. Jacinthe Dion, psy PhD, Professeure, UQAC

72. Anne-Marie Bouchard, psychologue scolaire

73. Carrefour le Moutier

74. Projet PAL

75. Les scientifiques

76. Maison des jeunes café-rencontre 12-17 du grand Joliette

77. L'Oasis de Lotbinière



Saint-Jérôme, le 7 février 2019

Monsieur Yuri Chassin
Député de Saint-Jérôme
227, rue Saint-Georges, Bureau 205
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A1

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur le Député,

Fondé en 1993, Droits et recours Laurentides est un organisme d'action communautaire autonome, voué à la promotion et à la défense des droits des personnes ou des groupes de personnes vivant ou ayant vécu, des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides. L'organisme offre aux personnes directement concernées du support, individuel et collectif, qu'il s'agisse d'information sur les droits et les recours ou de l'aide et de l'accompagnement dans les démarches entreprises ou à entreprendre.

Notre souhaitons appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeoy Madame Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé, souffrant d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec et plus particulièrement celle des Laurentides. Les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus de droits, du manque d'écoute des personnes et de violence, fragilisant davantage les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressée à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit reconnue, soutenue et entendue.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience et la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes, concertées et arrimées entre les différents ministères en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Le manque d'approche alternative en santé mentale.
- Le sous-financement des services en santé mentale dans la région des Laurentides.
- Le manque de formation et de connaissance des droits pour les personnes directement concernées.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important que la souffrance, la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut et sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, l'expression de nos salutations les meilleures.



Manon Guillemette
Coordonnatrice

c.c.: Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des services sociaux
Madame Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

De : Renee Ouimet [<mailto:reneeouimet@mouvementsmq.ca>]

Envoyé : 7 février 2019 11:05

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Soi (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la Santé et des Services sociaux accepte un tel mandat.

Étant donné que la détresse psychologique et l'anxiété des jeunes sont en augmentation, il est essentiel de réfléchir ensemble aux causes sociales et environnementales afin d'intervenir en amont.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur, extrêmement bouleversant, sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, que le Mouvement Santé mentale Québec appui. Cette revendication au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pour quoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Le Mouvement Santé mentale Québec souhaite ajouter que les solutions doivent aussi d'agir en amont et de trouver les outils adéquats à la promotion collective d'une bonne santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

Le Mouvement santé mentale Québec appuie ce cri du cœur.

Merci de votre attention.

N'hésitez pas à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2018-2019 « **Agir pour donner du sens** » et découvrez déjà la Campagne 2019-2010 « **Découvrir c'est voir autrement** ».

Préparez déjà la Semaine nationale de la santé mentale qui aura lieu du 6 au 12 mai 2019.

<http://etrebiendanssatete.ca>

merci

Renée Guimet

Directrice



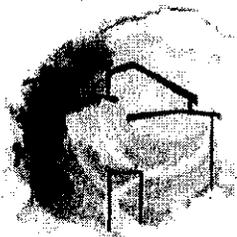
911, rue Jean-Talon Est, bureau 326
Montréal (QC) H2R 1V5

Tél.: 514-849-3291

Télécop.: 514-849-8372

mouvementsmq.ca





Maison Vivre

RESSOURCE
d'intervention pour personnes
aux prises avec la
DÉPRESSION

7 février 2019

Madame Nicole Ménard
Députée de Laporte
228, rue Woodstock
Saint-Lambert (Québec) J4P 3R5

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Ménard,

Maison Vivre souhaite appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées et peu disponibles dans les différentes régions du Québec.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du *Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)*, serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)

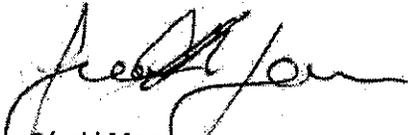
Tél.: 450 465.0264 | Téléc.: 450 465.0266

1807, rue Duke, Saint-Hubert (Québec) J4T 2A5 · info@maisonvivre.org | www.maisonvivre.org

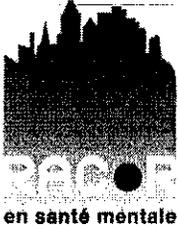
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le *Mouvement Jeunes et santé mentale*.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame Ménard, nos salutations les meilleures.



Gérald Mongeau
Directeur général



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE UNIQUEMENT

Montréal, le 7 février 2019

Madame Ruba GHAZAL

1012, avenue du Mont-Royal Est #102
Montréal (Québec) H2J 1X6
Ruba.Ghazal.MERC@assnat.qc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Ghazal,

Le Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes (RACOR) en santé mentale de l'Île de Montréal souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David.

Forts de notre connaissance du terrain, des défis et difficultés rencontrés par nos 93 organismes membres, nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

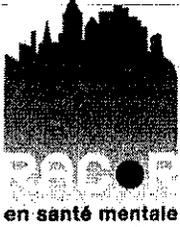
Notre organisme, par ailleurs membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

RACOR | en santé mentale

Réseau Alternatif et Communautaire des ORganismes en santé mentale de l'Île de Montréal
55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6
Téléphone : (514) 847-0787

Courriel : racor@racorsm.org

Site WEB : www.racorsm.org



Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, etc. ;
- L'expérience des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics ;
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989) ;
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes et concertées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale ;
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale, qui entraîne la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes ;
- Les effets des changements climatiques et environnementaux sur la santé mentale ;
- Le manque de reconnaissance et de financement des organismes alternatifs et communautaires en santé mentale dans l'ensemble du Québec ; qui pourtant pourraient être des partenaires de premier ordre, en complémentarité (et non en sous-traitance), avec le réseau public de santé.

Afin de nourrir votre réflexion sur les enjeux en santé mentale et votre connaissance de notre milieu, spécifiquement concernant Montréal, nous en profitons pour vous faire connaître le plus récent *Portrait des organismes membres du RACOR*, que vous trouverez en pièce jointe.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux, comme à vous rencontrer.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.

Aurélié Broussouloux
Directrice générale

Copies conformes : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé, Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys et M. David Castrillon, président du conseil d'administration du RACOR.

Pièce jointe : Portrait des membres du RACOR « Richesse alternative et communautaire dévoilée » (décembre 2018)

RACOR | en santé mentale

Réseau Alternatif et Communautaire des **OR**ganismes en santé mentale de l'île de Montréal
55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6
Téléphone : (514) 847-0787

Courriel : racor@racorsm.org

Site WEB : www.racorsm.org

De : Isabelle Jacques-tech [<mailto:isabelle.jacques-tech.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 7 février 2019 15:50

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); Ministre Délégué; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.

La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale,

Isabelle Jacques

Technicienne en recherche sociale

Centre affilié universitaire- Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche

66, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec) H2X 1K6

tel: 514 527-9565 poste 3082

courriel: isabelle.jacques-tech.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca



Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

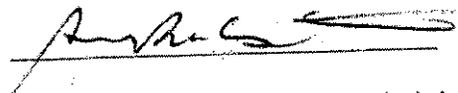
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Glenn Rubenstein, directeur administratif

L'Ancre des Jeunes
3565, boulevard LaSalle
Verdun (Québec) H4G 1Z5

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Prise II

Montréal, le 8 février 2019

**Madame Marie Montpetit,
députée provinciale de Maurice-Richard
1421 rue Fleury Est, Montréal, Québec, H2C 1R9**

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de
Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Marie Montpetit,

Notre organisme, Prise II, ressource alternative en santé mentale, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David.

Nous considérons que depuis trop longtemps, l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. Nous constatons, tel que le condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit la santé, que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés dans les plans d'action en santé mentale.

De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent et lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Ces situations laissent ainsi trop souvent place au recours au traitement pharmacologique comme principale et unique réponse à la souffrance. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et surtout faire mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du *Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec* (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter son point de vue, ses expériences et des témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que,

pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- La prise en compte de l'expérience et la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le *Mouvement Jeunes et santé mentale*.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à la commission parlementaire itinérante sur la santé mentale demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues. Nous souhaitons rapidement voir le Québec mener une discussion publique sur un enjeu social des plus importants: la souffrance et la détresse ainsi que la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et d'y répondre.

Nous sommes disponibles pour échanger avec vous et répondre à toutes questions que vous aurez sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée Montpetit, nos sincères salutations.



Pierrette Richard
Directrice de Prise II

De : Evelyne Rivet [<mailto:evelynerivet@hotmail.com>]

Envoyé : 11 février 2019 10:34

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Zanetti, Sol (Jean-Lesage); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Min; Mouv; Gaudreault, Sylvain (Jonquière); Commission de la santé et des services sociaux - Commissions

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Evelyne Rivet
H3w1x1

De : Jacinthe Dion [mailto:Jacinthe_Dion@uqac.ca]

Envoyé : 9 février 2019 11:06

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); David, Hélène (Marguerite-Bourgeois); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; McCann, Danielle (Sanguinet); coordo@mouvementjeunessm.com; g@uqac.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur santé mentale

Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Jacinthe Dion, psy, PhD

Professeure, UQAC

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

De : Anné-Marie [<mailto:annemarie.bbouchard@gmail.com>]

Envoyé : 9 février 2019 09:00

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; David, Hélène (Marguerite-Bourgeois); Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est

donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Anne-Marie B.Bouchard, psychologue scolaire

et signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Longueuil, le 8 février 2019

**Madame Catherine Fournier
Députée de Marie-Victorin
Longueuil**

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame la députée

Notre organisme, **Le Carrefour le Moutier** souhaite appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps.

On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes

- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.

Madeleine Lagarde
Directrice générale



Verdun, le 8 février 2019

Madame Isabelle Melançon
Députée de Verdun
4110, rue Wellington
Bureau 301
Isabelle.Melancon.VERD@assnat.qc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Melançon,

Le Projet P.A.L., ressource alternative en santé mentale, souhaite appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé et souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. Nous constatons que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Le manque d'arrimage entre les services de santé mentale et en dépendance.
- Le manque pour les organismes communautaires d'un plan d'action en santé mentale à jour qui met fin à leur précarité financière

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, nos salutations les meilleures.



Julie Corbeil
Intervenante en action communautaire
Projet P.A.L.

c.c.: Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

De : Scientifines [<mailto:scientifines@qc.aira.com>]

Envoyé : 8 février 2019 13:20

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Bonjour,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est

donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance, je vous transmets mes meilleures salutations.



Valérie Bilodeau
Directrice générale
Les Scientifines
514 938-3576
scientificines@qc.aira.com

De : Scientifines [<mailto:scientificines@qc.aira.com>]

Envoyé : 8 février 2019 13:20

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Bonjour,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

De : MDJ Café Rencontre 12-17 du Grand Joliette

[mailto:coordination@maisondesjeunesgrandjoliette.org]

Envoyé : 8 février 2019 12:54

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Objet : Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

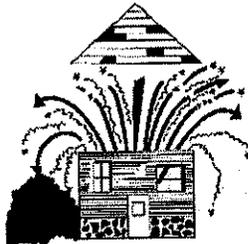
- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Marie-Chantal Bouchard

Coordonnatrice et signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Maison des Jeunes Café-Rencontre 12-17
du Grand Joliette

48 Gauthier Nord
Notre-Dame-des-Prairies Qc J6E 1V1
Tél. 450 756-4794 fax 450 756-6378



MEMBRE OFFICIEL



COMMUNAUTAIRE AUTONOME
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ
LE FINANCEMENT

www.hpeeb.org

ENGAGEZ-VOUS
EngagezvousACA.org

COMMUNAUTAIRE



L'Oasis
DE LOTBINIÈRE

St-Flavien, le 8 février 2019

Madame Isabelle Lecours, députée Lotbinière-Frontenac
57, rue Chaîné
St-Apollinaire (Québec) G0S 2E0

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Lecours,

Notre groupe, L'Oasis de Lotbinière, appuie le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé, souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989).
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande et nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.



Edith Lambert
Directrice générale de L'Oasis de Lotbinière
418-728-2085 poste 4



*Regroupement
des ressources alternatives
en santé mentale
du Québec*

Montréal, le 22 janvier 2019

**Madame Danielle McCann
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
ministre@msss.gouv.qc.ca**

En copie conforme : M. Luc Provençal, Mme Hélène David, M. Sol Zanetti et M. Joël Arseneau.

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame la Ministre,

Le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) œuvre, depuis sa fondation en 1983, à l'émergence d'un mouvement d'affirmation et d'innovation sociale lié à une vision différente de la santé mentale et des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de faire connaître notre intérêt envers la mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposée en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois, Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un désinvestissement et d'une négligence depuis de nombreuses années et qu'il est plus que temps, trente ans après l'adoption d'une Politique de santé mentale, que le gouvernement québécois intervienne de façon globale et concertée sur cet enjeu.

Nous constatons, grâce aux innombrables témoignages de nos membres, que les déterminants sociaux de la santé ne sont ni promus ni protégés : pauvreté, mal-logement, exclusion, violence et pression indue au travail sont le lot de nombre de Québécois et de Québécoises. Il n'existe pas suffisamment d'espaces destinés à accueillir et accompagner de façon respectueuse les souffrances et détresses vécues, qu'elles soient des vagues à l'âme, des crises de paniques ou des psychoses. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ou disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés de non-respect et de violences, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse. En novembre dernier, nous déposons un mémoire à M. Dainiūs Puras, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé physique et mentale en visite d'observation au Canada, faisant état de quelques-uns de ces dénis de droit et de l'ampleur du chantier de réflexion et d'action à mener sur ces sujets.

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
2349, rue de Rouen / 4^e étage, Montréal (Québec) H2K 1L8
Téléphone 514-523-7919 – Sans frais 1-877-523-7919 – Télécopieur 514-523-7619
www.rrasmq.com – Courriel : rrasmq@rrasmq.com

Face à ces situations, une commission parlementaire itinérante pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre regroupement serait des plus intéressées à faire remonter les points de vue, expériences et témoignages des personnes qui sont les premières concernées : vivant des situations de détresse, recevant des diagnostics, prenant une médication pas toujours adaptée ni aidante, subissant la stigmatisation et la discrimination. Nous pourrions également mobiliser notre vaste réseau de partenaires afin que les expertises de tous et toutes soient mises à contribution dans ce vaste chantier.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales;
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes;
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics mais également dans l'organisation et l'évaluation des services;
- L'exercice et le respect des droits des patients pour les personnes ayant un diagnostic en santé mentale;
- La stigmatisation en lien avec la santé mentale et les discriminations vécues par les personnes (notamment le masquage diagnostique);
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères et acteurs de l'appareil étatique en matière de santé mentale;
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale, phénomène s'observant également chez les personnes âgées.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous faciliterez la mise en place d'une telle commission dotée d'un mandat satisfaisant pour les nombreux acteurs préoccupés par cette question. Nous souhaitons réitérer également l'importance que les personnes vivant avec un problème de santé mentale et les organisations qui les soutiennent soient entendues en premier lieu lors d'un tel exercice.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.



Yves Brosseau, Président du RRASMQ

Chateauvert, Sophie

De: Côté, Nathalie
Envoyé: 31 janvier 2019 13:32
À: Hélène David
Cc: Chateauvert, Sophie
Objet: TR: Appui Commission parlementaire sur la santé mentale
Pièces jointes: Appui Commission parlementaire sur la santé mentale .pdf

De : Ranger, Suzanne
Envoyé : 31 janvier 2019 11:11
À : Côté, Nathalie
Objet : TR: Appui Commission parlementaire sur la santé mentale

De : Marie-Ève Carpentier | ROCLD [<mailto:communication@roclد.org>]
Envoyé : 30 janvier 2019 15:03
À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)
Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeois); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com
Objet : Appui Commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur le Député,

Vous trouverez en fichier joint une lettre d'appui à la demande, récemment formulée par la Députée Hélène David, que la Commission de la Santé et des Services sociaux que vous présidez mette en place une Commission sur la santé mentale des jeunes.

Préoccupé par la hausse des diagnostics et des prescriptions chez les élèves du primaire et du secondaire et du haut taux de décrochage des élèves diagnostiqués et médicamenteux, le ROCLD estime qu'une commission parlementaire itinérante et interministérielle au sein de laquelle la parole des jeunes serait centrale, est nécessaire pour mettre en lumière l'enjeu de la santé mentale et se saisir de solutions contribuant au mieux-être de l'ensemble des jeunes du Québec.

En espérant une réponse positive, veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Marie-Ève Carpentier
Responsable de la vie associative et des communications



REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

ROCLD | Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage
1855, rue Rachel-Est
Montréal (Québec) H2H 2P5
T : 514 387-0716 - 1 866 387-0716 (sans frais)
F : 514 387-7230

Rimouski, le 21 janvier 2019

Monsieur Harold Lebel
Député Rimouski
320, rue Saint-Germain Est
Bureau 400
Rimouski (Québec) G5L 1C2

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Lebel

Notre groupe, Santé mentale Québec - Bas-Saint-Laurent, souhaite ajouter sa voix au projet et faire connaître son intérêt envers le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois : Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement dans sa mission de base et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

SANTÉ
MENTALE
QUÉBEC



Bas-Saint-Laurent

Promouvoir. Soutenir. Outiller.

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Le manque de financement de nos organisme de type milieu de vie, non pas pour développer de nouveaux projets, mais pour consolider les actions déjà en cours.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, monsieur Lebel, nos salutations les meilleures.

Nathalie Dumais, directrice

écoute entraide

Brisons l'isolement.

Montréal, 22 janvier 2019

Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois
1453 rue Beaubien Est bureau :201
Montréal Qc. H2G 3C6

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur le député,

Notre groupe, Écoute Entraide Inc. souhaite faire connaître son intérêt envers le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé.

De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, traumatisant davantage les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- La prise de responsabilité de la part du système psychiatrique concernant les personnes aux prises avec une médication depuis plusieurs années et les effets nocifs sur leur santé physique.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le député, nos salutations les meilleures.

Jacques Charland
Coordonnateur
Écoute Entraide inc.
514-278-2133 poste1



Port-Cartier, le 24 janvier 2019

Madame Lorraine Richard
700, boulevard Laure
Bureau 227
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Richard,

Notre groupe, Ressource de réinsertion Le Phare, appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

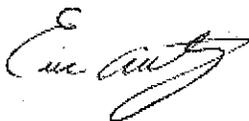
Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée nos salutations les meilleures.



Éric Aubin, directeur général



Québec , le 24 janvier 2019

Monsieur Zanetti
1750, avenue De Vitré
Bureau 303
Québec (Québec) G1J 1Z6
Téléphone : 418 648-6221
Télécopieur : 418 648-2061
Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Zanetti,

Notre groupe, le Relais La Chaumine appui le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le député, nos salutations les meilleures.

Tous les membres du Relais La Chaumine
850, 3e avenue, Québec (Qc) G1L 2W9
418-529-4064
chaumine@videotron.ca



20, rue Drummond, Granby Québec J2G 2S4 450 777-7611

Granby, le 28 janvier 2019

**M. François Bonnardel
650, rue Principale
Granby (Québec) J2G 8L4**

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Bonnardel,

Notre groupe, Alternative en santé mentale L'Autre Versant inc., souhaite appuyer le projet et faire connaître son intérêt envers le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé et souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

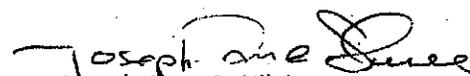
Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- L'absence d'un centre de crise avec services intégrés en Haute-Yamaska.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut OU sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, monsieur le député François Bonnardel, nos salutations les meilleures.


Joseph-Anne St-Hilaire
Directrice



L'Arc-en-Ciel des Seigneuries
groupe d'entraide en santé mentale

Varenes, le 28 janvier 2019

Madame Suzanne Dansereau
1625, boulevard Lionel-Boulet
Bureau 103
Varenes (Québec) J3X 1P7

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Dansereau

Notre groupe, *L'Arc-en-ciel des Seigneuries, Groupe d'entraide en santé mentale*, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, en soutien avec le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission.

Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.

Kathleen Couture

Kathleen Couture
Co-coordonnatrice

L'arc-en-ciel des Seigneuries, groupe d'entraide en santé mentale
450-985-0522
274 rue Sainte-Anne, Varennes, J3X 1R7
www.arcencieldesseigneuries.org

Madame Geneviève Hébert

Députée de St-François

373, rue King Est

Bureau 203-B

Sherbrooke (Québec) J1G 1B4

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Hébert,

L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale souhaite faire connaître son intérêt envers le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé depuis plusieurs années. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)

- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.

Lyne Lacroix

240, rue Roy, Coaticook, J1A 1J3

leveil@videotron.ca

www.eveilcoaticook.ca

819-849-3003

l'Éveil Ressource
communautaire
en santé mentale





Cowansville, le 29 janvier 2019.

Madame Isabelle Charest
170 rue de Sherbrooke
Bureau 205
Cowansville (Québec) J2K 3Y9

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame,

Notre groupe, l'Association d'entraide en santé mentale l'Éveil de Brome-Missisquoi, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

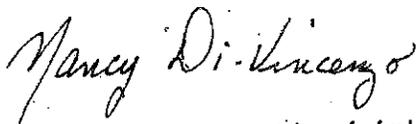
Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Le manque d'accessibilité ainsi que les longs délais d'attente pour recevoir des services en santé mentale.
- Le manque de ressources dans les régions éloignées ainsi que le sous-financement des organismes communautaires en santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.



Nancy Di-Vincenzo, directrice générale



Alma, 30 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

Le Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale. Le GPDDSM-02 travaille avec ces personnes afin qu'elles aient un pouvoir sur leur vie et dans la société à laquelle elles appartiennent.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monsieur Carl Michel, président GPDDSM-02

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Hélène.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org



Joliette, le 30 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

La Bonne Étoile, Joliette groupe d'entraide en santé mentale et groupe de promotion vigilance des droits.

Fort de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

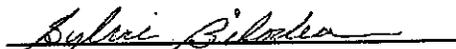
En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

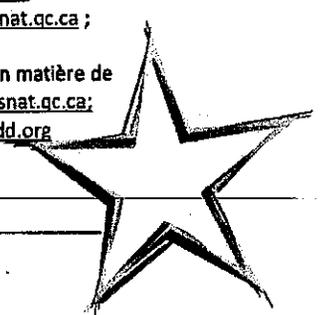
Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Sylvie Bilodeau, présidente

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org

La Bonne Étoile Joliette inc.

517 Archambault, Joliette (Québec) J6E 2W6 • Tél. : 450-759-8853





Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉE)

11700 avenue L'Archevêque, Montréal-Nord (Québec) H1H 3B6

Tél. : 514-327-3035 Télécopieur : 514-327-8322 Courriel : info@camee.ca www.camee.ca

Le 30 janvier 2019

[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Monsieur Luc Provençal

Président de la Commission de la santé et des services sociaux

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

Le Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉE) est un groupe d'entraide en santé mentale fondé il y a plus de 30 ans par des personnes désireuses de reprendre du pouvoir sur leur vie.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

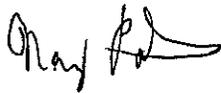
En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Nancy Potvin
Présidente du Conseil d'administration

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux
Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca ; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux
Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org



REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

Montréal, le 30 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
1045, rue des Parlementaires
Rez-de-chaussée, Bureau RC.111

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pour quoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

1855, rue Rachel Est, bureau 101
Montréal (Québec) H2H 1P5
Téléphone : 514 387-0716
Télécopieur : 514 387-7230
Sans frais : 1-866-387-0716
developpement@roclid.org

roclid.org



REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Mélanie Marsolais
Directrice, ROCLD

C.c :

Sabine Mekki, secrétaire par intérim

Soi Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux

Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux

Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

Lionel Carmant, ministre délégué à la santé et aux services sociaux

1855, rue Rachel Est, bureau 101
Montréal (Québec) H2H 1P5
Téléphone : 514 387-0716
Télécoeur : 514 387-7230
Sans-frais : 1-866-387-0716
developpement@roclد.org

roclد.org

Montréal, 30 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provencal.BENO@assnat.qc.ca

AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer
Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

Téléphone
514 523-3443
1 866 523-3443

Télécopieur
514 523-0797

Courriel
info@agidd.org

Site Web
www.agidd.org

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

L'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) est un regroupement d'organismes qui, depuis 1990, est dédié à la promotion et à la défense collective des droits en santé mentale. Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

Une telle commission permettrait notamment d'aborder de front le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

En effet, l'AGIDD-SMQ serait désireuse de partager son expérience concernant les problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins, ainsi que son expertise en regard des mesures alternatives existantes au plan local, régional, national et international.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel nous sommes l'un des trois regroupements initiateurs, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

N'hésitez pas à contacter la directrice générale, madame Doris Provencher, pour toute information supplémentaire : 514 523-3443 / direction@agidd.org.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Claude Moreau, président

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Stéphanie Benoit-Huneault, coordonnatrice du Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com

Monsieur Provençal,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pour quoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans, une préoccupation grandissante pour les carrefours jeunesse-emploi, qui rencontrent des milliers de jeunes aux prises avec cette problématique.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Ma signature électronique est en pièce attachée

Marie-Claude Desjardins
Secrétaire générale

info@cacjeq.ca | 450-745-1300
Venez nous découvrir au www.cacjeq.ca



Monsieur le Député et Président de la Commission de la santé et des services sociaux,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale,

Christophe Bedeaux

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

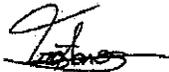
En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Tristan Ouimet Savard
Coordonnateur des dossiers politiques
Regroupement des Auberges du cœur du Québec
(514) 523-8559 p. 203

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

- Stéphanie Benoit-Huneault
Coordonnatrice
Mouvement jeunes et santé mentale (MJSM)
<http://mouvementjeunessm.com/>
514-523-7919



Vous pouvez signer la Déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Vous pouvez aussi suivre le Mouvement Jeunes et santé mentale sur Facebook

De : Marie-Thérèse Dumont [<mailto:marie.t.dumont11@gmail.com>]

Envoyé : 30 janvier 2019 12:53

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeois); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

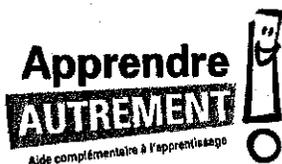
- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Mario-Thérèse Dumont
Formatrice et chargée de projet



☎ 418 598-9780

2-A, place de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0



DROITS-ACCÈS
— DE L'OUTAOUAIS —

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Émilie Couture-Glassco

Coordonnatrice de Droits-Accès de l'Outaouais

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Alexandre Picard,

Travailleur social

Programme de déficience intellectuelle avec comorbidité psychiatrique

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Institut universitaire en santé mentale Douglas

6875, boul. LaSalle, Montréal (Québec) H4H 1R3

Pavillon Porteous K-3203

Tél. : 514 761-6131 poste 2106

Fax : 514-888-4484

Alexandre.picard@douglas.mcgill.ca

www.douglas.gc.ca

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi

avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des

services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Jessy Coulombe

Coordinatrice – Volet entraide

Le Trait d'Union

64, St-Jean-Baptiste Ouest, Montmagny (Québec), G5V 3B7

Tél. : 418 248-4948 poste 101 | Téléc. : 418 248-3457

Courriel : coordination@traitdunionmontmagny.com

Site Internet : <http://traitdunionmontmagny.com/>

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Mélanie Perroux,
Coordonnatrice générale
Regroupement des aidants naturels du Québec
514-524-1959
www.ranq.qc.ca
Facebook: @RegroupementAidantsNaturelsQC
3958, rue Dandurand, Montréal, QC, H1X 1P7





Montréal, le 30 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

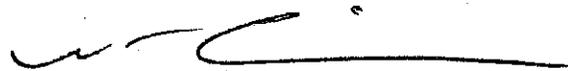
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

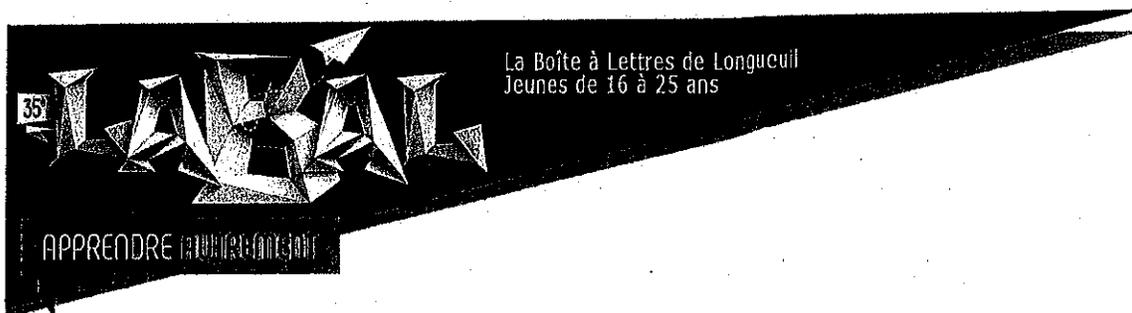


Stéphan Corriveau
Directeur général, RQOH

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

CC :

csss@assnat.qc.ca ; Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca ; Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coor.do@mouvementjeunessm.com



Longueuil, mercredi 31 janvier 2019

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le **Mouvement Jeunes et santé mentale** revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

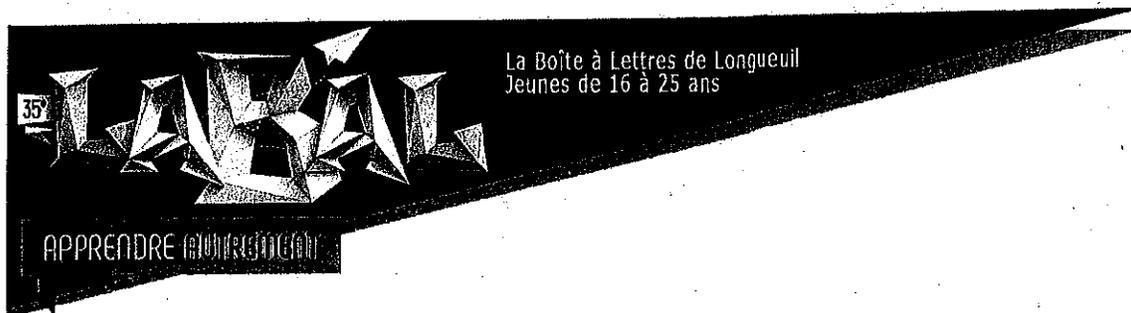
Considérant les travaux du **Mouvement** pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du **Mouvement Jeunes et santé mentale** est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimait que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que la médication est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du **Mouvement Jeunes et santé mentale**, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour.

En décembre 2018, le **Mouvement Jeunes et santé mentale** a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.



Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec auditions publiques, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

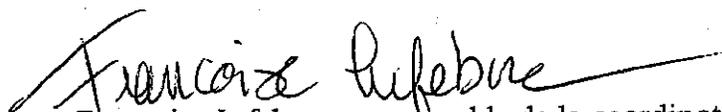
La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes. En cohérence avec la mission du **Mouvement**, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique et que l'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du **Mouvement** ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.


Françoise Lefebvre, responsable de la coordination
La Boîte à lettres de Longueuil



Chicoutimi, le 30 janvier 2019

Madame Hélène David
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2 e étage, bureau 2.95
Québec, (Qc) G1A 1A3

OBJET: Demande d'amélioration du système de santé mentale au Québec

Monsieur, Madame, représentants-es élus-es

Nous, Citoyens-nes du Québec, unissons nos voix pour qu'il y ait amélioration du système de santé mentale, soit par une commission d'enquête ou parlementaire. Il est grand temps d'actualiser les lois et les pratiques en milieux hospitaliers compte tenu des problématiques actuelles. Il est aussi important d'évaluer et ajuster l'aide à apporter aux supports externes, tels les organismes communautaires et les proches.

Nous désirons vous mentionner que trop de nos chers-ères concitoyens-nes décèdent par suicide ou par manque de soins, laissés-es à eux-mêmes avec ou sans proche et que de trop nombreuses répercussions sociales ont lieu pour de nombreuses personnes proches, soignantes, professionnels de la santé, policiers, commerçants, employeurs et autres.

Depuis des années, cette aide que nous avons besoin d'obtenir en santé mentale est non disponible et inappropriée malgré les efforts des dirigeants de notre système de santé. Plusieurs articles récents, lettres d'opinion et reportages dans les médias en font foi. Notre page Facebook regroupe déjà plus de 1000 personnes et continue d'augmenter. Nous constatons que malgré les solutions suggérées aux nombreux problèmes communs vécus, le gouvernement est loin d'y répondre et de combler les manques en santé mentale au Québec.

Nous vous invitons à en savoir plus en visitant le site Internet <http://www.citoyenspoursantementale.org> ou notre page <https://www.facebook.com/citoyenspoursantementale>, à écouter un de nos témoignages vidéos et à réfléchir si un membre de votre famille était touché ou vous l'avez déjà peut-être été? Actuellement 1 personne sur 5 l'est au Québec.

Il est grand temps d'agir. Il est important que des changements soient apportés sans délai au système de santé mentale. Que des améliorations urgentes et des solutions de soins et services pour les personnes atteintes et leurs proches soient accessibles. Des proches qui devraient être reconnus et soutenus officiellement.

Si vous ne faites rien pour nous, qui le peut? Combien de victimes faudra-t-il encore?

Dans l'attente de solutions concrètes nous apprécions une réponse favorable à notre demande.

Avec espoir,

Monsieur le Président, Antenne Président

100, rue du Front

Chicoutimi, Québec G7A 1G6

Un citoyen engagé et inquiet

Citoyens pour l'amélioration du système de santé mentale au Québec

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

001 1234 56789

Montréal, le 31 janvier 2019

À l'attention de : Luc Provencal, Président de la Commission de la santé et des services sociaux,

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.



Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

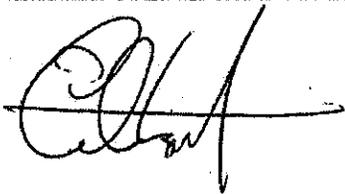
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Guillaume Legault,
Organisateur communautaire au RAPSIM

Montréal, le 31 janvier 2019

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Laury Bacro, Coordonnatrice
Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec

1431 rue Fullum, bureau 204

Montréal (QC), H2K 0B5

Tel : 514 861-0202

Cell : 514 662-4733

coordination@rsiq.org

www.rsiq.org

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

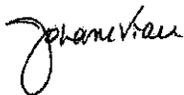
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Johane Viau
Directrice générale
247-D rue Ste-Catherine, St-Constant, Qc, J5A 2J6
Tél.: 450 845-3848
Télééc. : 450 845-4194



SUIVEZ-NOUS SUR  



Rawdon, 31 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

La Rescousse Amicale est un organisme communautaire alternatif sans but lucratif couvrant le territoire de la Matawinie. Elle a comme mission de regrouper des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes en santé mentale afin de favoriser l'entraide. Nous accueillons les personnes telles qu'elles sont, dans un rapport égalitaire, avec leurs vécus, leurs forces et leurs faiblesses. Notre approche est globale ce qui signifie que la personne n'est pas un diagnostic. Nous tenons compte de son histoire, de son environnement, de ses ressources, de sa situation économique, sociale, culturelle et politique et des liens qu'elle entretient avec son entourage. Nous encourageons les personnes à reprendre le pouvoir sur leur vie et à faire de véritables choix.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Raymond Lajoie, président

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Héléne David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Steve Richard
Direction

R.A.P. Jeunesse des Laurentides

418-681-5279 | rapjeunesse.com
7260, boulevard Cloutier, Québec, Québec G1H3E8



Montréal, le 1^{er} février 2019

À l'attention de

Luc.Provencal.BENO@assnat.qc.ca

C.C: csss@assnat.qc.ca ; Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca ; Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca ; Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ; Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca ; ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca ; coordo@mouvementieunessm.com

De la part de

Manon Monastesse, MA Intervention sociale
Directrice générale
FMHF

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri de cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel. Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance, je vous prie d'agréer l'expression de mes plus cordiales salutations,



Manon Monastesse, MA intervention sociale
Directrice générale
FMHF

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance, je joins ma voix à celle de centaines d'autres jeunes et personnes alliées pour revendiquer la tenue de cette urgente commission.

Cordialement,

Annie Fontaine, signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Annie Fontaine

Professeure agrégée
École de travail social et de criminologie
Faculté des sciences sociales, Université Laval
Pavillon Charles-de-Koninck, bureau 6441
1030, Avenue des Sciences-Humaines
Québec (Québec), G1V 0A6
Téléphone: 418-656-2131 poste 4712
Télécopieur : 418-656-3567
Courriel : annie.fontaine@tsc.ulaval.ca

CLINIQUE DROITS DEVANT

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations, y compris de notre organisme, la Clinique Droits Devant.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

La tenue d'une commission parlementaire constitue l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur de la déclaration commune qui a recueilli les nombreux appuis évoqués plus tôt.

105 RUE ONTARIO EST, SUITE 204. MONTRÉAL (QC) H2X 1G9

Téléphone : 514-303-2227 direction@cliniquedroitsdevant.org www.cliniquedroitsdevant.org

CLINIQUE DROITS DEVANT

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En espérant que l'appel des jeunes du Mouvement sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux entreprendra ce mandat vital, recevez, Monsieur, mes sincères salutations.



Bernard St-Jacques, directeur
Clinique Droits Devant

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



PROMOTION DÉFENSE des droits en santé mentale

ENSEMBLE POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

1255, rue Daniel bureau 116
Sherbrooke (Québec) J1H 5X3

Sherbrooke, le 31 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

**Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale
ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours**

Monsieur,

Pro-Def Estrie, organisme régional de promotion et de défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel nous avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

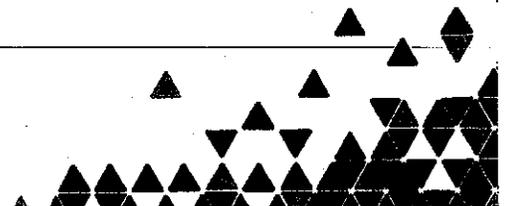
... 2

819.822.0363 // SANS FRAIS 1 800.561.0363

Télé. 819.822.1010

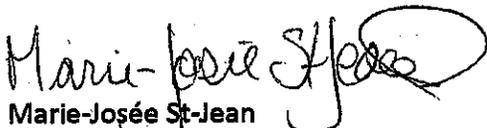
info@prodefestrie.org

prodefestrie.qc.ca



Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Marie-Josée St-Jean
Présidente

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux

Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca;

Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux

Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ;

Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé

Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca ;

Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et

services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca;

Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca;

Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com;

AGIDD-SMQ info@agidd.org

Montréal le 1^{er} février 2019

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Isabelle Renaud
Coordonnatrice à l'intervention
Téléphone : 514-523-2157
tournant@aubergeletournant.org





Accompagner les 16-35 ans
au bout de leurs ambitions!

PAR COURRIEL

Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
1045, rue des Parlementaires
Rez-de-chaussée, Bureau RC.111
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

Bonaventure (siège social)

193B, avenue de Grand-Pré | 418 534-3993

WWW.CJEA.VBO.ORG

Carleton-sur-Mer

679, boulevard Perron | 418 364-6660 | 1 866 364-6660 (sans frais)

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, c'est pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

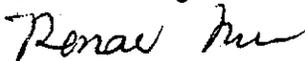
- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Le directeur général



Ronald Ménard

Bonaventure (siège social)

193B, avenue de Grand-Pré | 418 534-3993

WWW.CJEAUTO.ORG

Carleton-sur-Mer

679, boulevard Perron | 418 364-6660 | 1 866 364-6660 (sans frais)

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Lise Parenteau, criminologue

Directrice générale
Centrami, ressource alternative en santé mentale
6387, boul. Monk
Montréal (Québec) H4E 3H8
www.centrami.ca
Tél. : (514) 761-1509
Télec. : (514) 761-7604

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance, salutations.

Rachel Guidet, CRHA
Directrice générale

Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Sud | Plateau Mont-Royal | Mile-End
425 Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1J9
T 514 528-6838 poste 245 F 514 528-8507

Site web | Facebook | Twitter | [LinkedIn](#) | [Paper.li](#)



BRANCHEZ-VOUS AU CJE !



BRANCHE-TOI AU CJE !



Centre Accalmie

Le 31 janvier 2019

Centre Accalmie
66, rue Alexander
Pointe-à-la-Croix (Québec) G0C 1L0

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

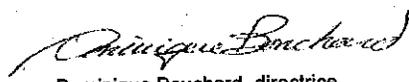
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

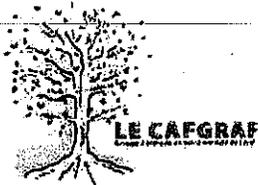
- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Dominique Bouchard, directrice



Laval, le 31 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

Le CAFGRAF, groupe d'entraide en santé mentale de Laval, est un organisme communautaire lavallois qui existe depuis près de 25 ans. Sa mission est de regrouper en un lieu d'appartenance des personnes adultes et jeunes adultes en difficulté ayant des problématiques de santé mentale, d'itinérance, de dépendance et d'adaptation psychosociale, dans le but d'offrir des services d'aide, d'entraide et de soutien visant l'épanouissement, l'autonomie et le rétablissement.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Joël Naggar
Directeur général

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org

Baie-Comeau, le 1^{er} février 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL]

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

En lien avec le mandat pour lequel nous sommes désignés et par le soutien apporté à la personne, la mission de **Droits et recours en santé mentale de la Côte-Nord** vise à promouvoir et défendre les droits individuels et collectifs des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, de favoriser l'appropriation du pouvoir de ces personnes par de l'information et différentes formations touchant les droits et les recours et d'offrir l'aide et l'accompagnement dans la défense et le respect de leurs droits.

Fort de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur Provençal, nos salutations distinguées.



Carol Boies, président

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunesm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org



Saint-Jérôme, le 25 janvier 2019

Madame Sylvie D'Amours
Ministre responsable des affaires autochtones
Ministre responsable de la région des Laurentides
95, chemin Principal, local 101
Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0
Sylvie.DAmours.MIRA@assnat.qc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame D'Amours,

Notre groupe, le Collectif des Laurentides en santé mentale, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que,

pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit reconnue, soutenue et entendue.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989).
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- L'accessibilité à un psychologue ou travailleur social.
- Le soutien dans la gestion autonome de la médication.
- L'accessibilité à des centres d'apaisement.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les meilleures.

Lucie Fortin
Présidente
Collectif des Laurentides en santé mentale
227 Rue Saint Georges, Bureau 104, Saint-Jérôme, QC J7Z 5A1
Tél : (450) 504-8760

c.c. Mme Danielle McCann, ministre de la santé et des services sociaux ministre@msss.gouv.qc.ca
Mme Hélène David Helene.David.MABO@assnat.qc.ca et anne-marie@rrasmq.com



Saint-Jérôme, le 25 janvier 2019

Monsieur Benoît Charette
Ministre de l'environnement et de lutte
Contre les changements climatiques
477, 25e Avenue
Bureau 230
Saint-Eustache (Québec) J7P 4Y1
Benoit.Charette.DEMO@assnat.qc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Charette,

Notre groupe, le Collectif des Laurentides en santé mentale, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que,

pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit reconnue, soutenue et entendue.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989).
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- L'accessibilité à un psychologue ou travailleur social.
- Le soutien dans la gestion autonome de la médication.
- L'accessibilité à des centres d'apaisement.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

Lucie Fortin
Présidente
Collectif des Laurentides en santé mentale,
227 rue Saint-Georges, Bureau 104, Saint-Jérôme, QC J7Z 5A1
Tél : (450) 504-8760

c.c. Mme Danielle McCann, ministre de la santé et des services sociaux ministre@msss.gouv.qc.ca
Mme Hélène David Helene.David.MABO@assnat.qc.ca et anne-marie@rrasmq.com



PLAIDD-BF

Rimouski, le 31 janvier 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.gc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

PLAIDD-BF (Promotion, lutte, aide, intervention, défense de droits du Bas-du-Fleuve) est un organisme de défense de droits pour les personnes vivant ou ayant vécu une problématique en santé mentale.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la

Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.


Jacques Métras,
Président

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux
Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONO@assnat.qc.ca ; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org



Saint-Jérôme, le 25 janvier 2019

Monsieur Youri Chassin
Député de St-Jérôme
227, rue Saint-Georges
Bureau 205
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5A1
Youri.Chassin.STJE@assnat.gc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Chassin,

Notre groupe, le Collectif des Laurentides en santé mentale, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que,

pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit reconnue, soutenue et entendue.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989).
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- L'accessibilité à un psychologue ou travailleur social.
- Le soutien dans la gestion autonome de la médication.
- L'accessibilité à des centres d'apaisement.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le député, nos salutations les meilleures.

Lucie Fortin
Présidente
Collectif des Laurentides en santé mentale,
227 Rue Saint Georges, Saint-Jérôme, QC J7Z 5A1
Tél : (450) 504-8760

c.c. Mme Danielle McCann, ministre de la santé et des services sociaux ministre@msss.gouv.qc.ca
Mme Hélène David Helene.David.MABO@assnat.qc.ca et anne-marie@rrasmq.com

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi

avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des

services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Andrée St-jean

directrice

3299, 14^e avenue

Rawdon, Qc J0K 1S0

Tél : 450-834-2517



a.stjean@chaumierejeunesse.com

MEMBRE DU REGROUPEMENT DES AUBERGES DU COEUR

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Marc-Antoine Boisvert
Coordonnateur
L'Élan des jeunes
155, rue de Gaspé Est
Châteauguay, Québec, J6J 2N9
Tél. 450-844-3835

L'Élan des jeunes est membre du Regroupement des Auberges du Cœur du Québec
www.lelandesjeunes.com
www.facebook.com/lelan.desjeunes



Terrebonne, le 5 février 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
[PAR COURRIEL] Luc.Provençal.BENO@assnat.qc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

Le Vaisseau d'Or (Des Moulins) est un organisme à but non lucratif de la MRC des Moulins pour des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale. Par son approche alternative et l'entraide entre ses membres, il vise à combattre la pauvreté et les préjugés, la stigmatisation, briser l'isolement, faire reconnaître leurs droits et améliorer leur santé mentale et physique.

Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ.

Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Cinquante-sept ans après «Les fous crient au secours», de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Monique Bayard (présidente du conseil d'administration)



c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Hélène David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca ; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org



Par courriel

Lévis, le 4 février 2019

Monsieur Luc Provençal
Président de la Commission de la santé et des services sociaux
Luc.Provencal.BENO@assnat.gc.ca

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale ayant comme pierre angulaire le respect des droits et recours.

Monsieur,

L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches est le groupe régional de promotion et de défense de droits en santé mentale pour la région de Chaudière-Appalaches. Forts de notre expérience sur le terrain, nous estimons crucial qu'une commission parlementaire sur la santé mentale soit tenue et qu'elle ait comme pierre angulaire la question du respect des droits et recours.

En appui à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), nous souhaitons que cette commission aborde le thème de la coercition en psychiatrie, de mesurer ses effets, mais surtout de présenter des mesures alternatives.

Plus particulièrement, nous pensons ici notamment aux problèmes d'application liés aux mesures de contrôle, à la garde en établissement et à l'autorisation judiciaire de soins ainsi qu'aux alternatives existantes au plan local, régional, national et international lesquelles ont notamment été recensées par l'AGIDD-SMQ. De surcroît, l'accès aux services de crise dans la communauté ainsi qu'aux services de psychothérapie interpellent particulièrement les personnes à qui nous venons en aide.

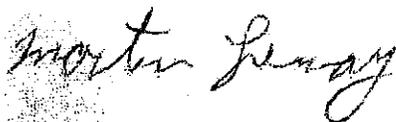
Par ailleurs, en cohérence avec le Mouvement Jeunes et santé mentale pour lequel avons signé la déclaration commune, il est incontournable que cette commission soit itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. De plus, cette commission doit s'avérer un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel. Il s'agit là de la seule manière pour traiter avec justesse l'enjeu de la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes.

Dans la région de Chaudière-Appalaches au fil des derniers mois, les acteurs de multiples secteurs d'activités se sont concertés dans plusieurs territoires afin de réfléchir à l'offre de service aux jeunes, notamment en ce qui concerne la demande d'aide.

Nous estimons qu'il est prioritaire de s'attaquer au problème du surdiagnostic médical ainsi qu'à la surconsommation de médicaments, notamment chez les jeunes. Plusieurs initiatives intéressantes ont été mises de l'avant ces dernières années, notamment les projets pilotes d'accès à la psychothérapie. Ainsi, une commission parlementaire permettrait d'aborder ces pistes de solutions.

Cinquante-sept ans après « Les fous crient au secours », de M. Jean-Charles Pagé, et trente ans après l'adoption de la Politique de santé mentale, laquelle est toujours pertinente, nous espérons que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat ambitieux pour l'ensemble des personnes citoyennes du Québec.

Dans l'attente d'une réponse positive de la part de la Commission, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Martin Lemay
Président du conseil d'administration
L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches

c.c. : Danielle McCann, Ministre de la Santé et des Services sociaux
Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca; Héléne David, Vice-présidente de la Commission de la santé et des services sociaux Helene.David.MABO@assnat.qc.ca; Sylvain Gaudreault, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de santé Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca; Sol Zanetti, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé et services sociaux Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca; Sabine Mekki, secrétaire par intérim csss@assnat.qc.ca; Mouvement Jeunes et santé mentale coordo@mouvementjeunessm.com; AGIDD-SMQ info@agidd.org

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Charlotte Biddle Bocan

Responsable des relations avec la communauté

(514) 875-5807 poste 24

maisonpassages.com





Ste-Anne-des-Monts, le 5 février 2019

Madame Méganne Perry-Melançon
Bureau de Gaspé
11, rue de la Cathédrale, bureau 102
Gaspé (Québec)
G4X 2V9

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame,

Notre groupe, GASP des Monts, souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé et souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

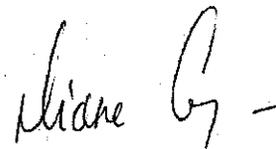
Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Étant l'une des MRC les plus appauvries du Québec, ce manque flagrant de ressources n'aide en rien la cause de la santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut et sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.



Diane Cyr

Présidente du conseil d'administration du GASP des monts

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Maxime Boucher

Coordonnateur

Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec

514-248-8429

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

LA MAISON Depuis 1972
ST-JACQUES
RESSOURCE COMMUNAUTAIRE

Montréal, le 5 février 2019

Madame Manon Massé
533, rue Ontario Est, bur. 330
Montréal, Québec H2L 1N8
manon.masse.smsj@assnat.qc.ca

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame la députée,

Notre organisme, la Maison St-Jacques, aimerait par la présente vous informer de notre appui au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par madame Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été considérablement négligé au Québec et ce puis de nombreuses années. Nous constatons que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale ne sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Sans parler des soins en psychiatrie, qui lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant en situation de détresse émotionnelle ou avec des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), souhaiterait être entendue dans le cadre de cette consultation et par-dessus tout, que soit reconnue, soutenue et entendue la parole des personnes directement concernées par cet enjeu.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.;
- La médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, comme décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale;
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes;
- L'expérience et la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics;
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989);
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes, concertées et arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale;
- Les effets des changements climatiques et environnementaux sur la santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous joindrez votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et ferez connaître votre appui à vos collègues. En espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur cet enjeu social aussi fondamental.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos plus cordiales salutations.



Virginie Paquin
Directrice générale

C.C. : Madame Danielle McCann, ministre de la Santé
Madame Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeoys



Rimouski, 5 février 2019

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Auberge du cœur Le Transit

186, avenue Rouleau, Rimouski (Québec) G5L 5S9
Téléphone : 418 724-9595 • Télécopieur : 418 724-5809
auberge.coeur.transit@globetrotter.net
www.aubergeducoeurletransit.net



Une Auberge
du cœur

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

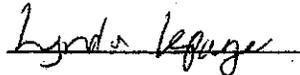
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Lynda Lepage

Directrice générale

Auberge du cœur Le Transit



Longueuil, le 5 février 2019

**Madame Catherine Fournier
182 Rue Saint-Charles Ouest, bureau 210, Longueuil, QC J4H 1C9**

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Fournier,

Notre groupe, Maison Jacques-Ferron, appuie le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par Mme Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre à toutes questions sur ces enjeux.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Madame la députée, nos salutations les meilleures.

Nancy Gagnon
directrice

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

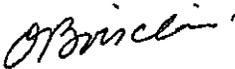
Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.



Odile Boisclair

Présidente

1, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec, H2X 3V8

Téléphone : 514-844-1309 / Site Internet : www.trpocb.org

Facebook : [/TableDesRegroupements](https://www.facebook.com/TableDesRegroupements) / Twitter : [@TRPOCB](https://twitter.com/TRPOCB)

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

15632, boul. Gouin O. Ste-Geneviève, Québec H9H 1C4

tel: 514-675-4450 / fax: 514-675-4425

#charité : 829675610RR0001 www.ajoi.info

5 février 2019

À: Luc.Provencal.BENO@assnat.qc.ca

C.C: csss@assnat.qc.ca ; Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca ; Danielle.McCann.SAGU@assnat.qc.ca
; Helene.David.MABO@assnat.qc.ca ; Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca
; ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca ; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!





Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)

15632, boul. Gouin O. Ste-Geneviève, Québec H9H 1C4

tel: 514-675-4450 / fax: 514-675-4425

#charité : 829675610RR0001 www.ajoi.info

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation. La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel. Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

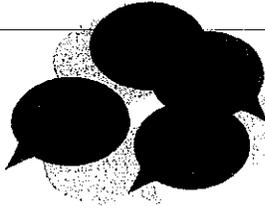
Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale,

Tania Charron, General Director Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)





ROCSMM

Regroupement des organismes
communautaires en santé mentale
de la Montérégie

Saint-Constant, le 6 février 2019

Lettre adressée aux députéEs de la Montérégie

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Personnalisée aux députéEs de la Montérégie,

Notre regroupement souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois, madame Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. Nous constatons que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence (re)traumatisant les personnes déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Le ROCSMM regroupe les organismes en santé mentale de la Montérégie. À cet égard, nous appuyons l'initiative du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) et serions des plus intéressées à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. De plus, nous soutenons nous assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit reconnue, soutenue et entendue.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.

- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (biopsychosociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- Le manque de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires qui par leurs approches et pratiques particulières sont des partenaires incontournables d'un réseau de soutien des personnes affectés par la maladie mentale et leur entourage.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues pour que le Québec mène une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

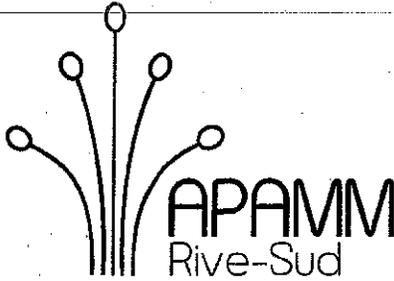
Nous serions des plus intéressés à vous rencontrer pour échanger avec vous sur les éléments évoqués ci-haut. Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.



Robert Boivin, président
Regroupement des organismes en santé mentale de la Montérégie

Liste des députéEs de la Montérégie ayant reçu la lettre

- Gaétan Barrette, député de La Pinière
- François Bonnardel, député de Granby
- Lionel Carmant, député de Taillon
- Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi
- Marie-Chantal Chassé, députée de Châteauguay
- Suzanne Dansereau, députée de Verchères
- Christian Dubé, député de La Prairie
- Jean-Bernard Émond, député de Richelieu
- Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin
- Claire Isabelle, députée d'Huntingdon
- Simon Jolin-Barrette, député de Borduas
- Ian Lafrenière, député de Vachon
- André Lamontagne, député de Johnson
- Louis Lemieux, député de Saint-Jean
- Nicole Ménard, députée de Laporte
- Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil
- Marilyne Picard, députée de Soulanges
- Claude Reid, député de Beauharnois
- Jean-François Roberge, député de Chambly
- Nathalie Roy, députée de Montarville
- Claire Samson, députée d'Iberville
- Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe



06 février 2019

Madame Nathalie Roy
Députée de Montarville, ministre de la Culture et des Communications et ministre
responsable de la Langue française

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de
Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Roy,

L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud (APAMM-RS) souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David.

Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les **déterminants sociaux** de la santé ne sont pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont souvent insuffisants, laissant les personnes encore dans leur détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les **CAUSES** des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Nous proposons le **Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)**, qui serait très intéressé à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues. (suite page 2)

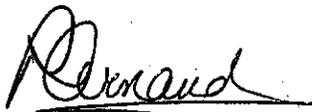
Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale Rive-Sud (APAMM-RS)

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

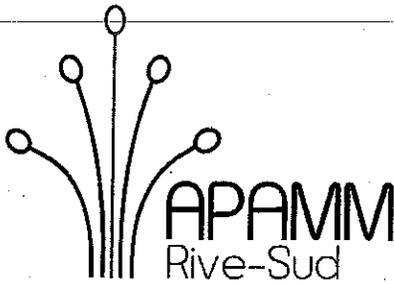
- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- La détresse des familles et membres de l'entourage qui pallient au manque de ressources, soutiennent leur proche du mieux qu'ils peuvent et tombent eux aussi dans le gouffre de l'épuisement, des difficultés financières et de la détérioration de leur santé tant physique que mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'espoir d'une mobilisation positive de votre part à la mise en place de cette commission, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Patricia Arnaud, M.Ed.
Directrice générale



06 février 2019

Madame Catherine Fournier
Députée de Marie-Victorin

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de
Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Fournier,

L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud (APAMM-RS) souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David.

Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les **déterminants sociaux** de la santé ne sont pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont souvent insuffisants, laissant les personnes encore dans leur détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les **CAUSES** des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Nous proposons le **Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)**, qui serait très intéressé à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues. (suite page 2)

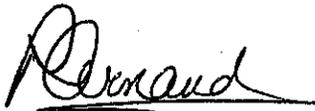
Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale Rive-Sud (APAMM-RS)

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

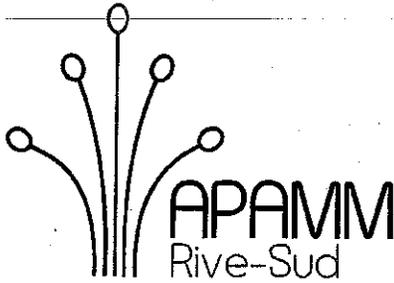
- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- La détresse des familles et membres de l'entourage qui pallient au manque de ressources, soutiennent leur proche du mieux qu'ils peuvent et tombent eux aussi dans le gouffre de l'épuisement, des difficultés financières et de la détérioration de leur santé tant physique que mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'espoir d'une mobilisation positive de votre part à la mise en place de cette commission, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Patricia Arnaud, M.Ed.
Directrice générale



06 février 2019

Monsieur Lionel Carmant
Député de Taillon et ministre délégué à la Santé et aux services sociaux

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Hélène David, députée de
Marguerite-Bourgeois

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur Carmant,

L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud (APAMM-RS) souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Hélène David.

Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les **déterminants sociaux** de la santé ne sont pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont souvent insuffisants, laissant les personnes encore dans leur détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les **CAUSES** des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Nous proposons le **Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)**, qui serait très intéressé à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues. (suite page 2)

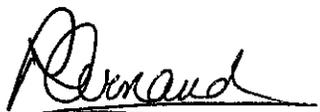
Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale Rive-Sud (APAMM-RS)

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

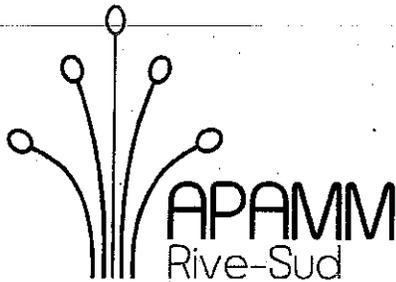
- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- La détresse des familles et membres de l'entourage qui pallient au manque de ressources, soutiennent leur proche du mieux qu'ils peuvent et tombent eux aussi dans le gouffre de l'épuisement, des difficultés financières et de la détérioration de leur santé tant physique que mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Héliène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'espoir d'une mobilisation positive de votre part à la mise en place de cette commission, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Patricia Arnaud, M.Ed.
Directrice générale



06 février 2019

Madame Suzanne Dansereau
Députée de Verchères

En copie conforme : Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et Mme Héliène David, députée de
Marguerite-Bourgeoys

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Madame Dansereau,

L'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale – Rive-Sud (APAMM-RS) souhaite ajouter sa voix au projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeois Mme Héliène David.

Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale a été trop longtemps négligé. On constate que les **déterminants sociaux** de la santé ne sont pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. Et les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, sont souvent insuffisants, laissant les personnes encore dans leur détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non-partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les **CAUSES** des difficultés vécues par les personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour les personnes vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Nous proposons le **Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)**, qui serait très intéressé à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soient reconnues, soutenues et entendues. (suite page 2)

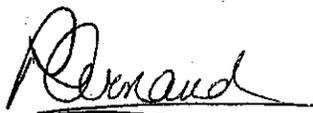
Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale Rive-Sud (APAMM-RS)

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire et utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale (bio-psycho-sociale) portée par la Politique de santé mentale (1989)
- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arrimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrit par le Mouvement Jeunes et santé mentale.
- La détresse des familles et membres de l'entourage qui pallient au manque de ressources, soutiennent leur proche du mieux qu'ils peuvent et tombent eux aussi dans le gouffre de l'épuisement, des difficultés financières et de la détérioration de leur santé tant physique que mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important : la souffrance et la détresse, et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide.

Dans l'espoir d'une mobilisation positive de votre part à la mise en place de cette commission, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Patricia Arnaud, M.Ed.
Directrice générale

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 février 2019

Monsieur Louis Lemieux
Député de Saint-Jean-sur-Richelieu
188, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6P1

Objet : Mise en place d'une commission parlementaire itinérante sur la santé mentale

Monsieur le Député,

Notre groupe, Maison le Point Commun, souhaite appuyer le projet de commission parlementaire itinérante sur la santé mentale, tel que proposé en décembre dernier par la députée de Marguerite-Bourgeoys madame Hélène David. Nous considérons que l'enjeu de la santé mentale souffre d'un manque de financement et de considération depuis trop longtemps. On constate que les déterminants sociaux de la santé sont peu ou pas abordés par les plans d'action en santé mentale, ce que condamne le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé. De nombreuses personnes peinent à trouver des espaces pour parler des difficultés qu'elles traversent afin de les surmonter. Lorsque la détresse s'aggrave, plusieurs appels à l'aide ne sont pas entendus. Différentes formes d'aide et d'alternatives en santé mentale sont rarement proposées ni disponibles dans les différentes régions du Québec. En ce qui concerne les soins en psychiatrie, lorsqu'ils sont accessibles, ils sont parfois accompagnés d'abus, de non-respect et de violence, ce qui a pour conséquence de traumatiser les personnes qui sont déjà en détresse.

Face à ces situations, une commission parlementaire, non partisane et itinérante, pourrait venir faire la lumière sur les causes des difficultés vécues par ces personnes, mais également sur le type de pratiques et d'approches qui sont actuellement proposées à la population québécoise en matière de santé mentale. Nous sommes persuadés que le gouvernement québécois pourrait faire davantage et mieux pour ces gens vivant avec de la détresse émotionnelle ou des difficultés d'ordre de santé mentale.

Notre ressource, membre du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), serait des plus intéressée à présenter ses points de vue, expériences et témoignages sur les différents enjeux qui seraient traités par cette commission. Nous croyons que, pour ce faire, il faudrait s'assurer que la parole des personnes directement concernées par l'enjeu soit entendue et que ces gens soient reconnus et soutenus dans leur démarche.

Parmi les priorités qui devraient être abordées lors de cette commission, nous croyons que les enjeux suivants devraient s'y trouver :

- La prédominance de l'approche biomédicale et le recul des pratiques psychosociales, tant dans le domaine de la santé et des services sociaux qu'en éducation, justice, solidarité sociale, travail, famille, etc.
- Les causes et les effets de la hausse des diagnostics psychiatriques et de la consommation de médicaments psychotropes chez les jeunes.
- L'expérience/la parole des principaux concernés quant à leur situation, conditions de vie, trajectoire, ainsi que l'utilisation de services en santé mentale et plus globalement des services publics.
- Le manque d'adéquation des pratiques actuelles par rapport à la vision de la santé mentale portée par la Politique de santé mentale (1989).

- Le manque de vision globale et de pratiques cohérentes/concertées/arimées entre les différents ministères de l'appareil étatique en matière de santé mentale.
- Le phénomène de la médicalisation des difficultés vécues par les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, tel que décrié par le Mouvement jeunes et santé mentale.

Assurés de votre intérêt quant à l'enjeu de la santé mentale, nous espérons que vous pourrez joindre votre voix à cette commission demandée par madame Hélène David et faire connaître votre appui à vos collègues, en espérant que le Québec pourra mener une discussion publique sur un enjeu social aussi important, c'est-à-dire la souffrance, la détresse et la manière que nous avons d'accueillir ces vécus et demandes d'aide. Sachez que nous demeurons disponibles pour répondre aux questions concernant cet enjeu crucial.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, nos salutations les meilleures.



Robert Boivin
Directeur administratif
Maison le Point Commun

Copie conforme : Ministre de la Santé et des Services sociaux, Madame Danielle McCann
Députée de Marguerite-Bourgeoys, Madame Hélène David

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Emilie Roy

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Olivier B.Girard

Étudiant

Certificat en intervention communautaire

Téléphone: (418) 690-1850

Courriel: olivier.b-girard1@uqac.ca

Monsieur Provencal,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Mercédez Roberge

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils/elles se sentent écouté.e.s, respecté.e.s et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs/trices concerné.e.s, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

* L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.

* La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

* L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien

psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

François-Xavier Michaux

Cofondateur & DG - Exeko

fx.michaux@exeko.org

+1.514.528.9706 poste 101

5445 De Gaspé, #405, Montréal Qc H2T 3B2

exeko.org

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effrayants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.

- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Alexandra Coutlee
www.alexandracoutlee.com

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

- **L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.**

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Reine de la Durantaye

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Carolane Bouchard, citoyenne et jeune adulte à
Ville de Saguenay

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Olivier Gagnon

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Isabelle Nadeau

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Isabelle Raffestin

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi

avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des

services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Lise Parenteau

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Stéphane Petit

Responsable du développement des pratiques
codeveloppement@roclد.org

ROCLD | Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage

1855, rue Rachel Est

Montréal (Québec) H2H 1P5

T : 514 387-0716 poste 103 - 1 866 387-0716 (sans frais)

F : 514 387-7230

www.roclد.org



REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE



Joignez-vous au Mouvement, cliquez sur l'image!

Bonjour,

Je vous remercie de prendre le temps de considérer ceci :

Depuis plus de deux ans, **le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes**. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, **nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat**.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où **les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes**.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, **cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.**

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. **Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.**

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- **L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.**
- **La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.**
- **L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.**

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande,

je vous souhaite une très bonne journée,

Claudia Maltais-Thériault

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Campagne Une Commission ça presse!

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Christiane Gendreau

581-983-4248

--

cggendreau@gmail.com

581 983-4248

Envoyé depuis mon iPhone

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et de 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue auprès des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope, ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés, et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du coeur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au coeur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en alliant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire et interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale;
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques et plans d'action;
- L'accès gratuit, pour tous les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du coeur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance,

Marie-Ève Vautrin-Nadeau

Doctorante en communication
Membre du laboratoire CECC et du partenariat de recherche ACT

Université de Montréal

De : Stéphanie Benoit-Huneault [<mailto:coordo@mouvementjeunessm.com>]

Envoyé : 30 janvier 2019 13:35

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : Commission de la santé et des services sociaux - Commissions; Zanetti, Sol (Jean-Lesage); McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministredelegue; coordo

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc

crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

- Stéphanie Benoit-Huneault
Coordonnatrice
Mouvement jeunes et santé mentale (MJSM)
<http://mouvementjeunessm.com/>
514-523-7919



Vous pouvez signer la Déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale

Vous pouvez aussi suivre le Mouvement Jeunes et santé mentale sur Facebook

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pour quoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Marc-André Bélanger

Coordonnateur du projet *Des outils pour l'autonomie* - SAJ

Régroupement des Auberges du Cœur du Québec

Tél (514) 523-8559 poste : 211

Fax (514) 523-5148



www.outilspourlautonomie.com

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.

La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale



Maxime Rainville
Coordonnateur EVLR coordinator
265 rue Hanson
Cowansville, Québec, J2K 3E8
Tel: 450 955-0622



Merci de penser à votre environnement avant d'imprimer ce courriel

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

- L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Jean-François Caron

Intervenant à L'Ancre des Jeunes

De : natalia laguna [<mailto:icenati@yahoo.com>]

Envoyé : 30 janvier 2019 13:11

À : Provençal, Luc (Beauce-Nord)

Cc : McCann, Danielle (Sanguinet); David, Hélène (Marguerite-Bourgeoys); Gaudreault, Sylvain (Jonquière); ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca; coordo@mouvementjeunessm.com

Objet : Appui à la tenue commission

Objet : Appui à la tenue d'une commission parlementaire sur la santé mentale

Monsieur,

Depuis plus de deux ans, le Mouvement Jeunes et santé mentale revendique la tenue d'une commission parlementaire sur la médicalisation des problèmes sociaux des jeunes. Cette recommandation phare du Mouvement a recueilli l'appui de plus de 1400 personnes et 300 organisations.

Considérant les travaux du Mouvement pour recueillir les paroles et les opinions des jeunes, la demande récente de la députée Hélène David pour la tenue d'une commission parlementaire non partisane sur la santé mentale et la préoccupation de la ministre Danielle McCann pour la santé mentale des 12-30 ans, nous estimons impératif que la Commission de la santé et des services sociaux accepte un tel mandat.

La force du Mouvement Jeunes et santé mentale est de relayer la parole collective des jeunes. En 2016, il dévoilait les résultats d'une vaste consultation tenue après des 12-30 ans sur la question des diagnostics, de la médication psychotrope ainsi que sur l'accès aux services psychosociaux. Les constats sont effarants. Par exemple, la majorité des jeunes consultés estimaient que le diagnostic tombe trop rapidement, sans qu'ils se sentent écoutés, respectés et que le médicament est souvent la seule aide proposée.

Cette consultation a été un tremplin pour tenir un Forum où les jeunes ont lancé un cri du cœur sur la nécessité de tenir un débat public sur la médicalisation des problèmes sociaux et de politiser l'enjeu qu'est la santé mentale des jeunes.

Voilà pourquoi la tenue d'une commission parlementaire est l'une des quatre revendications du Mouvement Jeunes et santé mentale, revendications au cœur d'une déclaration commune ayant recueilli plus de 1700 appuis à ce jour!

En décembre 2018, le Mouvement Jeunes et santé mentale a tenu une rencontre nationale pour détailler, avec les jeunes, mais aussi avec les personnes et organisations alliées, leur vision d'une commission parlementaire.

Au nombre des incontournables, cette commission doit favoriser la participation des jeunes, dans leur milieu, ce pourquoi elle doit être itinérante, avec audition publique, tout en allouant des ressources dédiées à la mobilisation.

La santé mentale des jeunes et la médicalisation dont elle fait l'objet touchent les domaines de la santé, de l'éducation, de la famille, de la justice, de la solidarité sociale, du travail, etc. Il est donc crucial que cette commission soit un exercice multisectoriel, interministériel, interdisciplinaire, interprofessionnel.

Nous souhaitons que cette Commission traite de l'enjeu de la médicalisation, en dresse un portrait, mais surtout qu'elle soit une opportunité pour définir des solutions, avec l'ensemble des acteurs concernés, y compris les jeunes.

En cohérence avec la mission du Mouvement, les résultats de la vaste consultation qu'il a tenue et les revendications de sa déclaration commune, ces solutions doivent permettre :

L'exercice du droit à l'information, du droit à la participation au traitement, du droit à l'accompagnement et du droit au consentement aux soins libre et éclairé pour tous les traitements liés à la santé mentale.

La reconnaissance de l'expertise des jeunes par leur participation égalitaire à toutes les questions qui les concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.

L'accès gratuit, pour les jeunes et leurs proches, à des services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique. L'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.

Les jeunes du Mouvement ont lancé un cri du cœur, en espérant que ce dernier sera entendu et que la Commission de la santé et des services sociaux aura le courage d'entreprendre ce mandat vital pour la santé mentale des 12-30 ans.

En vous remerciant de l'attention portée à cette correspondance.

Signataire de la déclaration commune du Mouvement Jeunes et santé mentale